

COMMUNAUTE URBAINE DE BORDEAUX

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL DE COMMUNAUTE

**Séance du 24 septembre 2004
(convocation du 13 septembre 2004)**

Aujourd'hui Vendredi Vingt-Quatre Septembre Deux Mil Quatre à 09 Heures 30 le Conseil de la Communauté Urbaine de BORDEAUX s'est réuni, dans la salle de ses séances sous la présidence de Monsieur Alain JUPPE, Président de la Communauté Urbaine de BORDEAUX.

ETAIENT PRESENTS :

M. JUPPE Alain, M. BOBET Patrick, M. BRANA Pierre, M. BRON Jean-Charles, M. BROQUA Michel, M. CANIVENC René, Mme CARTRON Françoise, M. CAZABONNE Alain, M. CAZABONNE Didier, M. DAVID Alain, M. DUCHENE Michel, Mme EYSSAUTIER Odette, M. FAVROUL Jean-Pierre, Mme FAYET Véronique, M. FELTESSE Vincent, M. FREYGEFOND Ludovic, M. GELLE Thierry, M. GUICHARD Max, M. HOUDEBERT Henri, M. LABISTE Bernard, M. LAMAISON Serge, M. MARTIN Hugues, M. MERCIER Michel, M. PIERRE Maurice, M. PUJOL Patrick, M. SAINTE-MARIE Michel, M. SEUROT Bernard, M. TOUZEAU Jean, M. TURON Jean-Pierre, M. VALADE Jacques, M. ANZIANI Alain, M. BANAYAN Alexis, M. BANNEL Jean-Didier, M. BAUDRY Claude, M. BELIN Bernard, M. BELLOC Alain, M. BENOIT Jean-Jacques, M. BOCCHIO Claude, M. CANOVAS Bruno, Mme CARLE DE LA FAILLE Marie Claude, M. CARTI Michel, Mme CAZALET Anne-Marie, M. CAZENAVE Charles, M. CHAUSSET Gérard, M. CHAZEAU Jean, Mme COLLET-LEJUIF Sylvie, M. CORDOBA Aimé, Mme COUTANCEAU Emilie, M. COUTURIER Jean-Louis, Mme CURVALE Laure, M. DANE Michel, Mme DARCHE Michelle, Mme DE FRANCOIS Béatrice, Mme DELAUNAY Michèle, M. DELAUX Stéphan, Mme DESSERTINE Laurence, M. DOUGADOS Daniel, Mme DUBOURG-LAVROFF Sonia, M. DUCASSOU Dominique, Mme DUMONT Dominique, M. DUTIL Silvère, Mme FAORO Michèle, M. FEUGAS Jean-Claude, M. FLORIAN Nicolas, M. GUICHOUX Jacques, M. GUILLEMOTEAU Patrick, M. HERITIE Michel, M. HOURCQ Robert, M. HURMIC Pierre, Mme ISTE Michèle, M. JAULT Daniel, Mme JORDA-DEDIEU Carole, M. JOUVE Serge, M. JUNCA Bernard, Mme KEISER Anne-Marie, M. LABARDIN Michel, Mme LACUEY Conchita, Mme LIMOUZIN Michèle, M. LOTHaire Pierre, M. MANGON Jacques, M. MANSENCAL Alain, M. MAURIN Vincent, M. MERCHERZ Jean, M. MILLET Thierry, M. MONCASSIN Alain, Mme MOULIN-BOUDARD Martine, M. MOULINIER Maxime, M. NEUVILLE Michel, Mme NOEL Marie-Claude, M. POIGNONEC Michel, M. PONS Henri, Mme PUJO Colette, M. QUANCARD Joël, M. QUERON Robert, M. REBIERE André, M. REDON Michel, M. RESPAUD Jacques, M. SEGUREL Jean-Pierre, Mme TOUTON Elisabeth, Mme WALRYCK Anne.

EXCUSES AYANT DONNE PROCURATION :

M. BREILLAT Jacques à M. CAZABONNE Alain
Mme. BRUNET Françoise à Mme. DARCHE Michelle
Mme. CASTANET Anne à M. BOCCHIO Claude
M. CASTEL Lucien à Mme. CARLE DE LA FAILLE Marie Claude
M. CASTEX Régis à M. REBIERE André
Mme. CONTE Marie-Josée à M. BROQUA Michel
M. DAVID Jean-Louis à M. DELAUX Stéphan
M. FAYET Guy à M. FLORIAN Nicolas
M. FERILLOT Michel à M. BELIN Bernard
M. GOURGUES Jean-Pierre à M. MERCIER Michel
M. GRANET Michel à Mme. LIMOUZIN Michèle

Mme. LACUEY Conchita à M. COUTURIER Jean-Louis jusqu'à 10 H 30
M. MAMERE Noël à M. DANE Michel
Mme. PALVADEAU Chrystèle à M. PONS Henri
Mme. PARCELIER Muriel à M. DUCHENE Michel
M. ROUSSET Alain à M. HOUDEBERT Henri
M. SARRAT Didier à M. GUICHARD Max
M. SIMON Patrick à M. MARTIN Hugues
M. SOUBIRAN Claude à M. SEUROT Bernard
M. TAVART Jean-Michel à M. LABISTE Bernard
Mme. VIGNE Elisabeth à Mme. TOUTON Elisabeth
Mme WALRYCK Anne à M. DUCASSOU Dominique à partir de 11 heures

LA SEANCE EST OUVERTE

Marchés publics - PESSAC - Aménagement de l'avenue Pasteur entre la place du Général de Gaulle et la rue des Poissonniers - Marché 03282 U - Avenant n°1 - Autorisation

Monsieur DAVID présente le rapport suivant,

Mesdames, Messieurs

Par marché 03282 U en date du 9 septembre 2003, notre Etablissement public a confié au groupement d'entreprises EUROVIA GIRONDE / ROUTIERE MORIN, les travaux d'aménagement de l'avenue Pasteur à Pessac, de la place du général de Gaulle à la rue des Poissonniers, pour un montant de 1 044 333,70 € HT.

Le projet initial a été amendé avec notamment la création de nouvelles aires pavées en granit et en résine, ainsi que l'aménagement de places de stationnement. De plus, dans le cadre de ce chantier sont apparues des interventions nécessaires qui n'avaient pas été prévues dans le marché.

Elles consistent principalement en :

- l'extension du réseau d'assainissement,
- la réfection des joints de chaussée au droit de l'ouvrage de franchissement de la rocade,
- le sciage de bordures pour un scellement sur l'ouvrage,
- la mise en place de blocs banquettes,
- la mise en oeuvre de pavage entourage de candélabres
- la mise en place d'entourages d'arbres.

Ces modifications ou prestations nouvelles ont respectivement entraîné le dépassement de certaines quantités du détail estimatif initial et la création de prix nouveaux repris dans le tableau ci-dessous.

N°	Libellés	U	Quantité s	Prix unitaires € HT	Taux € HT
PN1	- Réalisation des joints de chaussée et trottoir	f	1	24 000,00	24 000,00
PN2	- Fourniture et mise en place des pavés résines	m ²	150	89,00	13 350,00
PN3	- Sciage des bordures T3	u	150	46,00	6900,00
PN4	- Fourniture et mise en œuvre de BBME	t	80	75,95	6076,00
PN5	- Fourniture et mise en œuvre des blocs banquettes	u	60	495,60	29736,00
PN6	- Fourniture et mise en œuvre béton fondation pavage	m ³	10	171,00	1710,00
PN7	- Muret support de garde corps	m	150	81 ,00	12150,00
PN8	- Fourniture et pose de pavés granit en ligne	m	300	21,50	6450,00
PN9	- Fourniture et mise en oeuvre pavage entourage de candélabres	u	20	103,00	2060,00
PN10	- Fourniture et pose d'entourage d'arbre en béton	u	2	968,30	1936,60

Le coût total des travaux supplémentaires au titre des prix nouveaux engendrent ainsi un dépassement du montant initial du marché de 104 368,60 € HT.

Par ailleurs, les diverses variations de quantités liées aux modifications évoquées plus avant, entraînent un dépassement complémentaire de 26 901,80 € HT.

Le montant de la dépense globale, soit 131 270,40 € HT, porte le montant initial du marché de 1 044 333,70 € HT à 1 175 604,10 € HT soit une augmentation de 12,57 %.

L'augmentation dépassant de plus de 5 % le montant du marché initial, l'avis préalable de la commission d'appel d'offres a été sollicité sur la passation de cet avenant, conformément aux dispositions de l'article 49.1 de la loi 93.122 modifiée.

La commission d'appel d'offres a émis un avis favorable lors de la séance du 2004.

En application des dispositions des articles 21-21.12 et 21-21-.13 du C.G.C.T., l'avenant est tenu à la disposition des Conseillers Communautaires qui peuvent venir le consulter au Service des Marchés Publics (13^{ème} étage)

Nous vous demandons, mesdames, messieurs, si tel est votre avis, de bien vouloir approuver l'avenant et autoriser monsieur le Président :

- à signer l'avenant n°1 au marché 03282 U d'un montant de 131 270,40 € HT, soit 156 999, 40 € TTC, portant ainsi le montant de ce marché à 1 175 604,10 € HT soit 1 406 022,50 € TTC.

- à signer tout acte nécessaire à l'exécution de la présente délibération.

Les conclusions, mises aux voix, sont adoptées à l'unanimité.

Fait et délibéré au siège de la Communauté Urbaine le 24 septembre 2004,

Pour expédition conforme,
par délégation,
le Vice -Président,

M. ALAIN DAVID

**REÇU EN
PRÉFECTURE LE
8 OCTOBRE 2004**

